



## Syndicat Mixte Sambre Mobilités

### Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

4 Avenue de la Gare  
CS 10159  
59605 MAUBEUGE Cedex

<p>Séance du : <b>11 avril 2024</b> Lieu de réunion : <b>salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge.</b> Convocation : <b>3 avril 2024</b> Affichage ordre du jour : <b>3 avril 2024</b> Délibération : <b>n°11/2024 Réfs : BC/SP/CW.</b> Objet : <b>Approbation du compte administratif 2023.</b></p>	<p>Nombre de délégués en exercice : <b>28</b> Nombre de délégués présents : <b>17</b> Nombre de votants : <b>19 dont 2 pouvoirs</b></p>
--	---

Le Comité Syndical s'est réuni le 11 avril 2024 à 16h00 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités.

#### Etaient présents :

**CAMVS : Délégués titulaires :** Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatima KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

**CAMVS : Délégués suppléants :** Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOGGIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélienne WELONEK-Didier WILLOT.

**Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir :** Claude MENISSEZ à Pascal CHABOT – Aude VAN CAUWENBERGE à Antony LARROQUE.

**Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires :** Stéphane LATOUCHE

**CCPM : Délégués suppléants :** Alain GERARD-José GILBERT

**Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Alain GERARD

### Approbation du compte administratif 2023.

#### **Exposé :**

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Dans ce cadre, il est donné lecture en accord avec Monsieur le Vice-Président en charge des finances de la note de présentation synthétique du compte administratif de l'exercice 2023,

#### **Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Sambre Mobilités :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président de séance autre que le Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités pour présider le vote du compte administratif ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1616-12 et L. 1612-13 relatifs aux comptes administratifs et arrêté des comptes ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 ;
- Vu le budget primitif ainsi que la décision modificative de l'exercice 2023 ;
- Vu le compte de gestion de M. le Trésorier relatif à l'exercice 2023 ;
- Vu le projet de compte administratif relatif à l'exercice 2023 ;
- Vu la note de présentation synthétique du compte administratif de l'exercice 2023 qui demeurera annexé à la présente délibération ;
- Vu la présentation préalable en réunion du bureau du Syndicat Mixte Sambre Mobilités du présent projet de délibération en date du 3 avril 2024,

#### **Considérant :**

- que Monsieur le Président s'est retiré lors du débat et du vote du compte administratif,
- que le conseil syndical a élu comme président Monsieur Jean-Pierre LEBLANC, Vice-Président en charges des finances pour présider le comité syndical lors du vote du compte administratif,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés (4 abstentions),**

#### **ADOpte et APPROUVE :**

- le compte administratif du SMTUS devenu aujourd'hui le Syndicat Mixte Sambre Mobilités pour l'exercice 2023 qui demeure identique aux résultats du compte de gestion tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

## Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre - BUDGET TRANSPORT - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 18 663 029,67	G 20 740 705,64	G-A 2 077 675,97
	Section d'investissement	B 3 556 354,84	H 2 669 793,81	H-B -886 561,03

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002) (si déficit)	C 0,00	I 2 405 238,84 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	D 0,00	J 999 587,97 (si excédent)

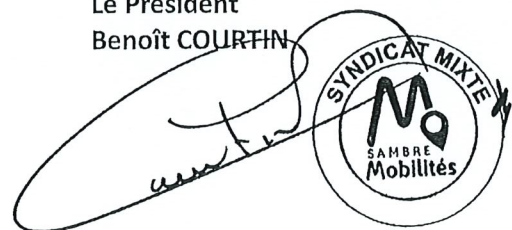
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 22 219 384,51	Q= G+H+I+J 26 815 326,26	=Q-P 4 595 941,75

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 603 315,15	L 1 235 096,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 603 315,15	= K+L 1 235 096,75

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 18 663 029,67	= G+I+K 23 145 944,48	4 482 914,81
	Section d'investissement	= B+D+F 5 159 669,99	= H+J+L 4 904 478,53	-255 191,46
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 23 822 699,66	= G+H+I+J+K+L 28 050 423,01	4 227 723,35

- ANNEXE à la présente délibération la note de présentation brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2023.
- CHARGE M. le Président de transmettre la présente délibération pour exercice du contrôle de légalité auprès des services de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe ainsi qu'à M. le Trésorier comptable de la collectivité.

Le Président  
Benoît COURTFIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

